



Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Le 16 mars 2020

La présente vise à faire le point sur l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en regard de la propagation du virus COVID-19. Vous trouverez ci-dessous une série de mesures mises en place par la Municipalité et auxquelles nous demandons la collaboration de l'ensemble de la population afin de pouvoir limiter l'impact de ce dernier au sein de notre communauté. L'objectif est de protéger les populations vulnérables et s'assurer que nous serons en mesure de continuer d'offrir les différents services essentiels tels que l'eau potable, l'eau usée, l'entretien des routes et les services d'urgences.

- 1- Tel que recommandé par le premier ministre le samedi 14 mars 2020, nous demandons à toutes personnes âgées de plus de 70 ans de rester à la maison. Nous demandons aussi à la population d'éviter de visiter ces personnes vulnérables, autant à leur domicile qu'aux centres pour personnes âgées, le tout conformément aux directives gouvernementales. Nos aînés étant les plus susceptibles à développer des complications en cas de contamination, il en va de leur santé et leur sécurité.
- 2- Nous demandons de plus à toute personne ayant des symptômes grippaux et revenant de l'étranger ou ayant été en contact avec une personne revenant de l'étranger de s'isoler volontairement pendant 14 jours.
- 3- Nous demandons à la population de ne pas se présenter physiquement à l'édifice municipal. Ce dernier restera ouvert, mais seules les personnes ayant une situation d'urgence seront admises. À cette mesure générale s'ajoute :
  - a. Toute personne présentant des symptômes de grippe ou de rhume se verra refuser l'accès au bâtiment
  - b. Toute personne revenant de l'étranger ou provenant d'un pays étranger à titre de touriste se verra refuser l'accès au bâtiment

Nous encourageons la population à communiquer par téléphone au 418-272-2633 et par courriel à [info@lanse-saint-jean.ca](mailto:info@lanse-saint-jean.ca) pour toutes demandes. De plus, vu les mesures exceptionnelles mises en place, la date limite pour le premier paiement des taxes municipales sans pénalité d'intérêt sera repoussée au 31 mars 2020. Aucun paiement de taxes municipales en personne ne sera effectué jusqu'à nouvel ordre.

- 4- La Municipalité devant prendre des mesures additionnelles et étant à risque d'œuvrer à effectif réduit dans les prochains jours, les suivis de dossiers et dates normales de réponses aux demandes citoyennes seront repoussés à une date indéterminée. Les dossiers seront traités selon leur priorité et en fonction du



L'ANSE-SAINT-JEAN

1838

temps disponible. Tous les efforts seront dirigés vers le maintien des services essentiels.

- 5- Toutes les réunions et rencontres prévues à l'édifice municipal par divers groupes ou organismes sont annulées.
- 6- La bibliothèque municipale est fermée jusqu'à nouvel ordre.
- 7- Le Centre Communautaire La Petite École est fermé jusqu'à nouvel ordre et toute activité en ses murs est prohibée. Des mesures spécifiques d'accès, selon les besoins, seront prises en regard de la garderie privée en fonction des exigences du Ministère de la Famille.
- 8- La Station de ski est fermée jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble des citoyens est invité à ne pas la fréquenter, même en période de fermeture.
- 9- Nous demandons à toutes les entreprises touristiques, de loisirs, bars et restaurants du territoire de respecter les directives gouvernementales de santé publique

Nous comprenons que ces mesures restreignent le quotidien de l'ensemble des citoyens. La priorité de la Municipalité reste cependant d'assurer sa capacité à offrir les services essentiels à sa population en cas de crise et cette capacité est directement liée au contrôle qui sera fait de la propagation du virus. C'est par la responsabilisation et la conscientisation de l'ensemble des citoyens que nous pourrons ensemble limiter les impacts sur notre communauté.

Soyez de plus assuré que la Municipalité reste en contact constant avec le Ministère de la Sécurité Publique, Le Ministère de la Santé, le CIUSSS, le ministère des Affaires Municipales et l'ensemble des infrastructures régionales afin d'être au fait des derniers développements et prendre les mesures qui s'imposent.

Il est aussi à noter que les mesures décrites dans les présentes risquent de changer en fonction de l'évolution de la pandémie au Québec. Nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux pour être au fait des derniers développements touchant votre Municipalité.

En terminant, nous devons répéter encore une fois l'importance pour l'ensemble de la population de suivre les directives gouvernementales émises et de faire preuve de discipline et de solidarité. C'est par de bons comportements que nous parviendrons à nous protéger, ainsi que nos proches et nos personnes vulnérables.

Lucien Martel  
Maire de L'Anse-Saint-Jean

Jonathan Desbiens  
Directeur général